

TAXE

D'APPRENTISSAGE

2024

ENSEMBLE FAISONS DU HANDICAP UNE FORCE !

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Adapei du Morbihan est une association loi 1901, affiliée à l'Unapei, et reconnue d'utilité publique. Depuis **plus de 60 ans**, L'Adapei du Morbihan soutient les familles et accompagne les personnes en situation de handicap intellectuel, au sein **de plus de 20 services et établissements spécialisés**, à toutes les étapes de leur vie.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

La taxe d'apprentissage permet de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles par les entreprises.

Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées.

Elle est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut.

La taxe d'apprentissage est la seule contribution fiscale dont vous pouvez choisir les bénéficiaires !

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

En versant votre taxe d'apprentissage à **l'un de nos 9 établissements**, vous agissez concrètement pour offrir aux jeunes que nous accompagnons les **mêmes chances de réussite** que tous, en les soutenant dans leurs parcours professionnels. En choisissant l'Adapei du Morbihan, vous contribuez à construire, à nos côtés, **une société plus inclusive, solidaire et citoyenne**.

154

jeunes
de + de 14 ans
en IME

620

travailleurs
en ESAT

1850

personnes
accompagnées

800

salariés
à l'Adapei 56

MERCI

DE VOTRE ENGAGEMENT À NOS CÔTÉS !

COMMENT EST UTILISÉE LA TAXE D'APPRENTISSAGE QUE VOUS NOUS VERSEZ ?

Votre contribution servira à **nous aider** à :

- ***développer** l'insertion professionnelle et l'autonomie de jeunes ou adultes en situation de handicap,
- ***améliorer** nos supports pédagogiques et préparer l'avenir de ces jeunes ou de ces adultes,
- ***financer** des projets ou des équipements en lien avec l'apprentissage,

Grâce à vous, en 2023, ce sont, notamment, des vêtements de travail, des équipements et du matériel de jardin et de cuisine, ainsi que des outils pour les espaces verts, qui ont été achetés !

QUAND VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

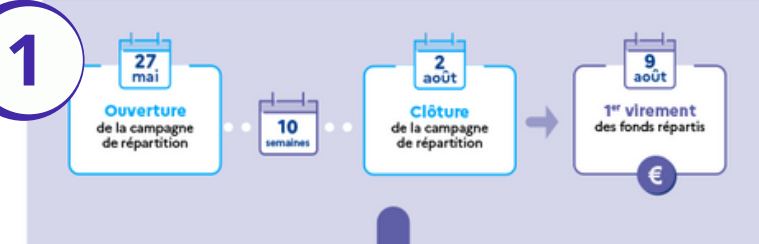
En 2023, la nouvelle plateforme **SOLTéA** a permis de répartir le solde de la taxe d'apprentissage de près de **1,7 millions d'employeurs** : ce sont près de **10 000 établissements** et **plus de 21 000 formations** qui bénéficient de leur soutien à hauteur de 466,5 millions d'euros. Les services instructeurs de l'État ont arrêté les listes d'établissements habilités pour 2024. Les équipes de SOLTéA procèdent actuellement à leur intégration dans la plateforme.

Calendrier 2024 de la plateforme SOLTéA

Ouverture de la plateforme



1^{ère} période de répartition



2^{ème} période de répartition



NOS 9 ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À RECEVOIR VOTRE TAXE 2024

NOS 3 IME

KERDIRET : 9 RUE DUPUY DE LÔME - 56 270 PLOEMEUR

SIRET : 77561767300055 / Code UAI : 0560838G

LES BRUYÈRES : 3, RUE SIMONE VEIL - 56 800 PLOËRMEL

SIRET : 77561767300477 / Code UAI : 0561382Y

LE BOIS DE LIZA : 30, RUE DU BOIS DE LIZA - 56 860 SÉNÉ

SIRET : 77561767300030 / Code UAI : 0561328P



NOS 6 ESAT

www.esatea-adapei56.com

ALTER EGO : 2, RUE DENIS PAPIN - 56 700 HENNEBONT

SIRET : 77561767300105

LES ATELIERS DU PRAT : RUE DE L'ESPÉRANCE - 56 000 VANNES

SIRET : 77561767300097

LES ATELIERS ALRÉENS : PARC DU MOUSTOIR - 56 950 CRAC'H

SIRET : 77561767300162

DE L'ARMOR À L'ARGOAT : 819, ROUTE DE CAUDAN - 56 850 CAUDAN

SIRET : 77561767300402

LE PIGEON BLANC : 90, RUE DU PIGEON BLANC - 56 300 PONTIVY

SIRET : 77561767300063

LES BRUYÈRES : ROUTE DE TRÉDION - 56 420 PLUMELEC

SIRET : 77561767300451

Plus d'infos sur :

www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/